

Les travaux dans le village



Nous avons continué, bénévolement ou par le travail des employés communaux, à embellir la commune grâce au fleurissement (rue des Coquelicots, à l'entrée ouest du village... pour les nouveautés les plus importantes) et par l'entretien des espaces communaux en particulier par le dépôt de « paillage » sur les massifs fleuris. Cet apport limite l'envahissement par les végétaux indésirables, permet de diminuer l'arrosage, apporte par sa décomposition un engrais durable aux plantes et tous les matériaux utilisés sont d'origine locale et garantis sans intrants phytosanitaires. Les végétaux utilisés proviennent de cultures contractualisées par notre syndicat producteur d'eau potable (le SIEP) sur les zones de captages de notre eau à Caix. Les utiliser permet d'aider à pérenniser une eau plus pure ; c'est le choix que nous avons fait pour les parterres fleuris de la commune. Nous vous proposons maintenant ce paillage de qualité pour vos massifs au tarif de 10€ le sac de 140L (environ 15kg) et de centraliser une commande groupée. Vous contacterez, si vous êtes intéressés N. Delattaignant au 06 31 81 21 21 avant le 26 juin. Le règlement se fera à la commande. Livraison avant le 10 juillet..

Les lieux publics de regroupements ont volontairement été négligés pour ne pas inciter aux rassemblements ; nous reprendrons leur entretien dès que possible. Les caniveaux n'ont volontairement pas été entretenus, suivant en cela les demandes de la Préfecture ; chacun peut (doit ?) entretenir devant chez soi, comme nous l'avons fait au niveau des espaces communaux.

J'ai choisi de laisser le cimetière accessible pendant toute la période (malgré les recommandations préfectorales). Les risques de contamination étant à mes yeux, minimes en cet endroit. Et si une visite à ses disparus peut aider certains en ces temps troublés, tant mieux qu'ils aient pu le faire. Il en est de même pour l'espace multiactivités.

La communauté de communes a restauré le bitume du chemin de Thézy (pas aux dates ni dans l'ampleur annoncée).

Une grosse opération de remise en état des appareils de chauffage de l'espace Maintenon a été faite. Malheureusement, lors de cette maintenance, le chauffagiste a constaté le vieillissement de la chaudière qu'il faudra prochainement remplacer.

Enfin, et cela après de nombreuses démarches dont vous avez pu suivre l'essentiel dans les compte rendus du conseil municipal, les panneaux solaires installés sur la salle d'évolution ont été raccordés. Ils ont pu le 10 juin produire leurs premiers kWh.

Fête communale le 21 juin



Le troisième week-end de juin c'est la fête communale de Gentelles... oui mais les rassemblements de plus de dix personnes sont interdits.

Une fête communale à Gentelles sans manège c'est dommage mais c'est possible ; sans cochon grillé, c'est dommage mais c'est possible ; sans apéritif concert offert... c'est pas possible ! Alors nous avons imaginé, avec le comité des fêtes, un dispositif original. Puisqu'il n'est pas possible de nous retrouver en un point, multiplions ces points de rencontre. Des musiciens et chanteurs de la commune se produiront en plusieurs endroits du village pour garder cet esprit de la fête communale et l'apéritif sera là, à votre porte. Nous comptons sur vous pour vous rendre au point de rencontre le plus proche de votre habitation et ne pas suivre l'animation dans ses divers arrêts pour ne pas être trop nombreux en même temps, la distanciation sociale devra continuer à être respectée.

Les rendez-vous : 11 heures, devant la Mairie, 11h30 à l'espace de jeux Faidherbe ; 12h rue des Coquelicots ; 12h30 sur le parking à l'ancienne cabine téléphonique. Nous disposerons des groupes éloignés de 10 chaises, espacées les unes des autres pour respecter l'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes et le port du masque est recommandé. Ce sera quand même un peu la fête au village. (Dispositif annulé en cas de conditions météorologiques trop défavorables). Vous pouvez apporter votre verre pour le punch.

Pour les mêmes raisons, il n'y aura pas de rassemblement le 13 juillet... mais pas de feu d'artifice délocalisé en plusieurs points...



Second tour des élections municipales.



Le gouvernement a décidé de convoquer les électeurs pour le second tour des municipales le 28 juin. Cette nouvelle doit nous réjouir. Les activités municipales n'ont pas cessé pendant la période de confinement ni depuis ; bien au contraire, elles ont souvent été intenses étant donné la situation exceptionnelle que nous avons vécue. Ces activités ont été réalisées grâce à une étroite collaboration entre le Maire et les trois Adjointes et en associant régulièrement les élus (de l'ancien conseil dont le mandat a été prolongé, les nouveaux élus non installés et les candidats pas encore élus). La tenue de ce second tour – qui pourra être annulé jusqu'au dernier moment si les conditions sanitaires évoluent défavorablement – permettra la mise en place d'une équipe municipale renouvelée qui pourra jouer son rôle de propositions et initier de nouveaux projets pour la commune au bénéfice de ses habitants. Depuis trois mois nous nous sommes tenus essentiellement à assurer le fonctionnement normal de la Mairie au service des gentellois(e)s et à finaliser des projets votés par l'ancienne équipe.

Certains pourraient s'inquiéter des risques sanitaires encourus en venant voter. Nous faisons depuis quelques semaines des sorties pour faire nos courses et pas seulement de biens essentiels, nous retrouvons nos amis pour des moments de convivialité, certains partent pour un week-end ... il est donc bien possible de venir en Mairie quelques instants, dans un milieu sécurisé au mieux, pour voter. Comme pour le premier tour, nous prendrons toutes les précautions possibles pour éviter une transmission du virus entre nous pendant les opérations de vote. Les mêmes mesures que vous avez vécues pendant ce premier tour et qui ont souvent permis à beaucoup d'entre vous de réaliser le danger qui nous guette si l'on ne respecte pas les gestes barrières.

Pour ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se déplacer pour venir voter, penser à faire établir une procuration, les modalités ont été assouplies par l'Etat. Plus vous vous y prendrez tôt, plus ce sera facile à faire.

Les trois candidats encore à élire ont besoin d'une forte participation pour ne pas apparaître comme des mal-élus. Vous trouverez le document présentant les 6 candidats encore en lice avec cette lettre (il avait été écrit et imprimé le 16 mars...) ainsi que les bulletins de vote.